Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Octobre 2021
N°216

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Octobre – Novembre 2021

Mardi 19 octobre 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 22 octobre 2021 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 26 octobre 2021, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du sang
Mardi 16 novembre 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Samedi 20 et Dimanche 21 novembre 2021, Salle des Fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021

REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Entendu :

- Les études d'APS présentées par le MOE le 16 juillet et le 27 Août 2021,
- Les possibilités d'augmentation de l'école, dans le cadre du projet, de 2 classes supplémentaires,
- L'exposé de Madame le Maire sur l'évolution prévisionnelle des effectifs scolaires d'ici 3 ans corrélativement à l'augmentation, non prévue, du nombre de permis de construire d'habitations dans les zones à urbaniser et de la pression foncière allant en s'accroissant nettement avec une incidence certaine sur les effectifs scolaires de la collectivité sous 5 ans,

Vu :

- La convention signée par la commune qui missionne l'ADAUHR-ATD68 d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage pour l'étude de programmation, l'assistance à la mise en place des procédures de sélection des bureaux de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordinateur sécurité et protection de la santé, ainsi que le suivi des études de conception du maître d'œuvre.
- La délibération du 04 septembre 2020, approuvant le programme, engageant la procédure de sélection de maitrise d'œuvre et engageant les crédits nécessaires à l'opération,
- La délibération du 02 juillet 2021, autorisant Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate du concours restreint lancé pour le choix du maître d'œuvre, dont le mandataire est l'agence d'architecture Ateliers D'FORM de Soultzbach les Bains,
- Le dossier Avant-Projet Sommaire (APS) remis et présenté le 16 juillet 2021, amendé et présenté le 27 août 2021,

Rappel du contexte du projet et évolution du dossier

L'opération d'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire de Houssen visait 6 classes à l'issue de l'opération.

Coût prévisionnel des travaux du programme :

2 232 100,00 €HT *(valeur nov. 2020)*

Montant des travaux complémentaires à l'issue de l'APS* *:*

232 100,00 €HT *(valeur septembre 2021)*

*Lors des réunions de travail entre la collectivité et le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage a souhaité intégrer :

- 2 classes supplémentaires de 60 m², portant le projet à 8 classes,
- un silo pellets de 10 m² pour privilégier la solution chaufferie biomasse pellets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**,**

APPROUVE le projet APS présenté avec ses adaptations techniques et les demandes complémentaires, estimé à **2 256 400,00 € HT,** soit 2 707 680,00 € TTC**,**

DECIDE d'engager la phase d'élaboration des études d'Avant-Projet Définitif,

AUTORISE Madame le Maire à signer **le marché complémentaire au contrat de maîtrise d'œuvre**, pour un montant de **37 136,00 €HT** soit 44 563,20 €TTC, sur la base d'un montant de travaux complémentaires de 232 100,00 €HT *(valeur septembre 2021).*

MOTION PROPOSEE PAR LA FNCCR ET RELATIVE AU PROJET « HERCULE »

Madame le Maire évoque le projet de restructuration d'EDF.

La motion adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) du 20 janvier dernier, est jointe en Annexe 1.

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « HERCULE » doit conduire à la création de 3 entités distinctes :

- le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;
- l'hydroélectricité de couleur « Azur », serait une filiale de « Bleue ;
- enfin, EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

L'ouverture d'EDF « Vert » à un actionnariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Dans une motion du 20 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la FNCCR déplore l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation avec eux, en premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, pourtant propriétaire des réseaux.

Le Bureau Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, réuni le 29 janvier dernier, a émis un avis favorable à l'adoption de la motion présentée par la FNCCR.
Le Comité Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin après en avoir délibéré le 16 février 2021, par 23 voix pour et 1 abstention (Bernard KEMPF), a adopté la motion proposée par la FNCCR.

Cette motion a été transmise aux représentants d'EDF, d'Enedis, à la FNCCR, aux parlementaires et aux organisations syndicales.
Le Conseil Municipal, après réflexion,
ADOPTE la motion proposée par la FNCCR et relative au projet « HERCULE », adoptée par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et **DEMANDE** instamment :

- que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;
- que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;
- que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;
- que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- qu'EDF-SEI (Systèmes Energétiques Insulaires), dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF ;
- que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.

Don du sang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :
- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 10 août 2021, qui a permis d'accueillir 61 donneurs
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

Réseau TRACE

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur le projet de refonte du réseau TRACE.
Un sondage sur ce projet est accessible à l'ensemble des usagers sur le site de la TRACE.
Une extension des horaires du matin (plus tôt) et du soir (plus tard) est suggérée. Une demande dans ce sens sera faite auprès de la TRACE.

Fleurissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est classée 4ème pour le prix de la créativité parmi les 12 communes qui ont candidaté, suite au passage du jury en juillet dernier.
L'ADT encourage fortement la commune à continuer son fleurissement qui attiré l'œil du jury et qui contribue au cadre de vie de ses habitants.
Le Conseil Municipal FELICITE le service technique pour ce classement au prix de la créativité.

Opération « Des poules pour réduire ses déchets »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 53 foyers de Houssen ont souhaités rejoindre le dispositif en commandant au total 106 poules pour cette première opération.
Les poules rousses seront remises à leur bénéficiaire le samedi 04 septembre 2021 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, les poules d'Alsace le 25 septembre 2021 au parc des expositions de Colmar.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu
en Mairie,
13 rue Principale,

Mardi 26 octobre 2021
De 16h30 à 19h30

Pilates

Une gymnastique différente

Equilibre

Respiration

Mouvement

Concentration

Fluidité

Lundi	12h30 à 13h30	18h00 à 19h00
Mardi		19h00 à 20h00
Jeudi	12h30 à 13h30	

Stretching

Mardi	18h00 à 19h00

COURS COLLECTIFS

HOUSSEN

Salle polyvalente

http://parenthesesportive.jimdo.com

S'PRINTCOLOR - COLMAR

LE

FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

Sa 15ème

Bourse aux Jouets et Vêtements

Pour Enfants, Ados, Adultes

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021

DE 09H00 à 16H00

SALLE DES FETES

68125 HOUSSEN

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Emplacements numérotés et limités
Tables mises à disposition

Coût de l'emplacement
12€ la table de 180 cm

Pour tout renseignement et inscription :
Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par mail fcoh.evenements@free.fr
9 rue de Jebsheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner avant le 13 novembre 2021
à l'adresse ci-dessus accompagné du chèque au nom du FCOH.

NOM …… PRENOM ……

ADRESSE ……

CODE POSTAL …….. VILLE ……

PORTABLE …… MAIL ……

Réserve une table à la bourse aux vêtements qui aura lieu soit :

Le Samedi	20 NOVEMBRE 2021	à HOUSSEN	☐	*(cocher le jour souhaité)*
Le Dimanche	21 NOVEMBRE 2021	à HOUSSEN	☐	

Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date …….. Signature ……

Football Club Ostheim-Houssen
Association Sportive Inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. II/84 – Affiliation LAFA n°504182
Vestiaires et Stade Municipal – Club House – 40 Route de Colmar - 68150 Ostheim ☎ 03 89 47 86 15
Président - M. Martin KELLER - 9 Rue de Jebsheim - 68150 Ostheim - ☎ 03 89 49 03 17